

{Commune de}

# SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL

## APRÈS LA PLUIE...



Avril - Mai - Juin - Juillet - Août 2024



### ACTUALITÉ

Le stationnement des épaves chez soi, les contraintes



### ASSOCIATION

Les manifestations !



### ÉCONOMIE

La reconversion professionnelle de Delphine, L'Atelier D'Elfe



Suivez l'actualité en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : [Commune de Savignac](#) ! et sur PanneauPocket ! Déjà plus de 258 smartphones connectés !

# Edito

Savignacaises, savignacais,

Le coucou gris (*Coccyzus erythrophthalmus*) et les hirondelles (*Hirundinidae*) viennent nous annoncer le printemps. Les fruitiers en fleurs et la pousse des feuilles changent nos paysages. La pluie, elle, ne nous a pas quittés depuis la mi-octobre, plus de huit cents millimètres ont rempli les réserves naturelles et souterraines. Pour permettre un meilleur écoulement des eaux, nous allons devoir reprendre quelques fossés, mais je rappelle que l'entretien d'un accès sur le domaine public est à la charge de son propriétaire, de même que les fossés au milieu des parcelles...chacun son devoir !



L'adressage, poursuit son chemin, la société SERI GRAF nous accompagne pour la partie administrative et assurera la fourniture et la pose de la signalisation. Une réunion publique sera proposée d'ici quelques semaines. Nous aiderons le moment venu les habitants à faire leur changement administratif d'adresse. Soyez rassurés.

Nous engagerons d'ici quelques mois, sûrement vers l'automne, les premiers travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération, il s'agit de la mise en place de chicanes, assorties d'une limitation de vitesse à 30 km/h.

Le mouvement qui anime les communes sur le maintien de notre territoire en ZRR se poursuit. Merci d'être nombreux à nous renvoyer la pétition qui vous a été adressée.

Je compte sur vous pour suivre autant que possible, les activités proposées par nos associations, ne gâchons pas le plaisir de se retrouver, pas besoin de fibre ni de wifi pour échanger autour d'une table ou d'un verre !

Adishats

Le maire

PS: Encore et toujours des déchets déposés à côté des points tri, en bordure de route ou au milieu des forêts... Sincèrement je regrette de ne pas me trouver nez à nez avec les personnes qui déposent !

## Les nouveautés de la bibliothèque

*Miniaturiste* Jessie Burton  
*La maison dorée* Jessie Burton  
*Histoire du fils* Marie-Hélène Lafon  
*Les sources* Marie-Hélène Lafon  
*Mon mari* Maud Ventura  
*La princesse au petit moi* Jean-Christophe Rufin  
*Blanc* Sylvain Tesson  
*555* Hélène Gestern  
*Veiller sur elle* Jean-Baptiste Andréa, **Prix Goncourt 2023**  
*Le parfum des poires anciennes* Ewald Arenz  
*L'allègement des vernis* Paul Saint-Bris

De Abir Mukherjee :  
*L'attaque du Calcutta-Darjeeling*  
*Les princes de Sambalpur*  
*Le soleil rouge du Siam*  
*Avec la permission de Gandhi*  
*Trop loin de Dieu* Kim Zupan  
*Joséphine d'Yquem* Christel de Lassus  
*Les guerres précieuses* Perrine Tripiet  
*Des jours meilleurs* Jess Walter  
**Un grand nombre de BD sont aussi à votre disposition.**  
**Bonne lecture !**



## Mentions Légales

**Directeur de la publication :** Patrick Monto | **Ont participé à ce numéro :** Frédéric Garcia, Paul Berna, Véronique Boyancé, Florence Caussé, Patrick Monto, Patrick Séquier | **Conception graphique et édition :** Sabrina Hervé/Agence les Deux Rives - **Langon** | **Impression :** Laurent Magnier - Imprimerie Magnier - **Langon** | **Tirage :** 300 exemplaires  
*Ne pas jeter sur la voie publique*

# Le Carnet



LE SAVIGNACAIS

## L'adressage c'est parti ... !

Tout d'abord, l'adressage facilite grandement l'intervention des services de secours. En effet, pour chaque adresse créée, une coordonnée GPS est associée, ce qui permet à ces services, à travers leur système d'information embarqué, de se rendre au plus vite sur site.

L'État nous oblige à engager une procédure d'adressage avant le 01/06/2024. Une commission a été nommée au sein de notre conseil municipal et nous avons choisi d'être accompagnés par un prestataire extérieur local (SERIGRAF à Langon) afin de mener à bien cette obligation.

Tout est mis en œuvre pour conserver l'histoire et l'ADN de notre commune dans les nouvelles adresses qui seront les nôtres. Prochainement, ce projet sera présenté à la population lors d'une réunion publique.



Pour vous accompagner dans les démarches de changement d'adresse, plusieurs ateliers seront proposés par Solid'Avenir.

Nous en reparlerons.

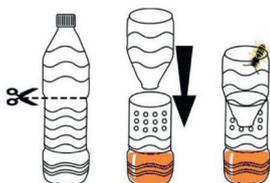
## EN BREF

### Éradiquer le frelon

Piéger la reine en 5 étapes :

**Étape 1 :** Couper une bouteille en deux

**Étape 2 :** Percer la partie basse de 4 à 5 trous de 6 à 8 mm de diamètre. Tous les insectes plus petits que le frelon peuvent ressortir grâce à ces trous.



**Étape 3 :** Dans le fond, verser du sirop ou de la confiture, puis un soda ou de la bière. Les abeilles ne sont pas attirées par le soda. Aucun risque pour elles.

**Étape 4 :** Placer le haut de bouteille découpée à l'envers pour former un entonnoir.

**Étape 5 :** Installer le dispositif de préférence dans un arbre à 1m50- 2m, si possible au soleil.

### Société de chasse

Le repas de la chasse est prévu **samedi 27 avril** au tarif de 24€. Inscription jusqu'au 20 avril.

**À FAIRE AVANT LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES :**

- Commencer à me renseigner sur les élections
- Vérifier que je suis bien inscrit sur les listes électorales 
  - Sinon, m'inscrire en ligne avant le **1er mai**
  - ou
  - Sinon, m'inscrire en mairie avant le **3 mai**
- Vérifier que je suis disponible le **9 juin**
  - Sinon, faire une procuration avant le **scrutin**
- Aller consulter les programmes, en ligne dès le **17 mai** 
- ALLER VOTER LE 9 JUIN !**

### État civil

#### DÉCÈS :

COUTHURES Micheline, décédée le 05 janvier 2024

DEYRIARD Roseline, décédée le 26 février 2024

#### NAISSANCES :

MERANGER Ava, née le 24 janvier 2024

LUCAS Mathilda Évy Belle, née le 29 janvier 2024

REMAUT BERNARD Énéko Eonen, né le 27 février 2024

MONTO Lola, née le 06 mars 2024

# Les Actualités

## Stationner des épaves chez soi : c'est interdit ! Vous pouvez faire l'objet de sanctions

Le **Code de l'environnement** interdit le fait de stationner une épave sur un terrain privé. En effet, le fait de déposer un véhicule épave sur une propriété privée est un **dépôt sauvage sanctionné par la réglementation**.

Au sens de l'article L541-21-4 du Code de l'environnement, un **véhicule est une épave** : « lorsqu'il est constaté qu'un véhicule, stocké sur une propriété privée, semble être privé des éléments indispensables à son utilisation normale et semble insusceptible de réparation immédiate à la suite de dégradations ou de vols et que ce véhicule peut constituer **une atteinte grave à la santé ou à la salubrité publique**, notamment en pouvant servir de gîte à des nuisibles susceptibles de générer une telle atteinte, ce qui peut contribuer à la survenance d'un risque sanitaire grave ou peut constituer une atteinte grave à l'environnement ».

Le stationnement sur une propriété privée d'une épave est donc **prohibé par le Code de l'environnement**, notamment quand il constitue un risque pour :

- La santé publique,
- La salubrité publique,
- L'environnement.

Une mise **en demeure de faire cesser l'atteinte** à l'environnement, à la santé publique ou à la salubrité publique, sera alors adressée en demandant que dans un délai qui ne peut être inférieur à dix jours (sauf en cas d'urgence) le véhicule soit remis à un centre de véhicules hors d'usage agréé.

Si la personne concernée n'a pas obtempéré dans le délai imparti dans la mise en demeure, le titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule est alors considéré comme **ayant l'intention de se défaire de son véhicule** ; des sanctions sont prévues telles que :

- L'enlèvement,
- Le traitement dudit véhicule aux frais du maître des lieux.

Le tout à la charge du propriétaire de l'épave qui peut même être tenu à payer une astreinte en cas de non-exécution.



Article L541-1-1 du Code de l'environnement  
Article L541-3 du Code de l'environnement  
Article L541-21-4 du Code de l'environnement  
RM de l'Assemblée nationale, 6 avril 2021 page n°3141

## Les zones de revitalisation rurale (ZRR), kesaco ?

**Vous avez certainement entendu parler de la mobilisation des élus de notre CDC, afin que notre territoire puisse continuer à bénéficier du dispositif dit ZRR, mais la ZRR qu'est-ce que c'est ?**

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent à l'échelle nationale un **ensemble de communes** reconnues comme fragiles sur le **plan socio-économique**.

Si vous vous installez ou si vous reprenez une entreprise dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), vous pouvez **bénéficier d'exonérations fiscales et de cotisations patronales**.

- Exonération d'impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés selon le régime d'imposition de votre entreprise),
- Exonération de contribution économique territoriale : contribution foncière des entreprises (CFE) et contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- Exonération de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** et de **taxe d'habitation** sur les résidences secondaires,
- Exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales.

Sous réserve de remplir certaines conditions, liées notamment à l'effectif et à la nature de l'activité de votre entreprise.

Sur notre CDC, **seules les communes de l'ancien pays d'Auros bénéficient de ce dispositif** qui a largement contribué à développer les zones d'activités situées sur la commune d'Aillas.



Si cet avantage fiscal venait à être supprimé, cela remettrait en cause l'attractivité de ces zones d'activité (moins d'emploi...). Le fait que notre CDC ne fasse plus partie de ce dispositif alors que les autres CDC voisines continueraient à en bénéficier, constituerait un désavantage non négligeable pour l'attractivité de notre territoire (d'après vous si un professionnel de santé a le choix entre s'installer à Savignac ou s'installer à Castet, qui bénéficie du classement ZRR, où croyez-vous qu'il irait s'installer ?)

# Associations

## Retour en images



REPAS DES AÎNÉS



## Les manifestations organisées par l'Arse sur notre commune

• Une **pièce de théâtre** a eu lieu le 27 Janvier, intitulée **FLAGRANT DÉLIRE**, jouée par l'association **Spectacle pour tous**. Ce spectacle a **remporté un vif succès** auprès des spectateurs. Cette comédie drôle était très bien interprétée notamment par notre jeune savignacais **Jules Caussé**, qui a montré **ses talents de comédien**.

• Une **conférence de Monsieur Francis Hallé**, grand spécialiste des forêts qui a passionné son auditoire sur **le rôle et l'enjeu des forêts**. Les nombreuses questions qui lui ont été posées ont prouvé l'intérêt des participants sur ce sujet qui nous touche de près.

Le bénéfice que nous avons pu retirer de ces manifestations nous permettra de continuer à participer à des projets de restauration pour notre église.



## ANIMAR'T : exposition

L'association **ANIMAR'T** organise une exposition à la salle des fêtes au mois de juin afin de présenter les **nouvelles créations** de ses adhérents.

Vous pourrez y découvrir les peintures, bijoux, et objets réalisés en atelier par les jeunes et moins jeunes.

Le **vernissage** aura lieu **samedi 8 juin à partir de 19h**. Puis sera ouvert :

- **Dimanche 9 juin de 9h à 18h**
- **Mercredi 12 juin de 10h à 18h**
- **Samedi 15 et dimanche 16 juin de 10h à 18h**

Des **visites en dehors de ces plages** sont possibles en contactant **Brigitte** au 06 74 91 04 00 ou **Véronique** au 06 44 90 47 47.

Mobilisons-nous pour lutter contre les maladies cardiovasculaires !

**Coœurs en REOLAIS**

**5 MAI**

**LOUBENS 33190**

**MARCHE**  
6, 11 et 16 km  
\*Balade 1,5 km accessible

**VTT**  
17 et 30 km

**COURSE**  
6, 11 et 16 km

**VILLAGE SANTÉ, BIEN-ÊTRE**

**VILLAGE GOURMAND**



# Économie



## L'Atelier D'Elfe

### Coup de projecteur, l'Atelier D'Elfe, tapissière d'ameublement.

Après plusieurs années passées derrière un écran d'ordinateur, Delphine Saboureau a commencé à envisager de changer d'orientation professionnelle. Il lui fallait une activité qui lui permette de s'épanouir au travers du travail de la matière.

Après la réalisation d'un bilan de compétences, c'est vers un **métier manuel** que Delphine a décidé de s'orienter.

Elle entre en formation au **Centre de Formation des Apprentis** de Mont-de-Marsan en 2021, elle y obtient son CAP au mois de juin de l'année suivante. Cette formation se déroule avec beaucoup de stages en entreprise qu'elle effectue principalement dans un atelier local à Budos.

**Delphine décide alors de s'installer à Savignac** où son mari a déjà une entreprise d'électricité et de maintenance de piscine.

Son activité de **tapissier décorateur** l'amène à exercer avec des techniques traditionnelles.

Notre tapissière est en capacité de **refaire entièrement fauteuils, canapés, chaises, coussins d'extérieur** afin de rendre à des meubles souvent anciens, leur éclat d'autrefois.

De **la petite couture est également envisageable**, puisque le savoir-faire reste bien évidemment proche de celle du tapissier décorateur.

Le travail de réfection du bois n'est pas dans son domaine de compétences et c'est au cas par cas que sont traitées les commandes des clients.

Delphine réalise des commandes particulières comme on peut en juger sur notre photo .

Les fans de football ou de rugby pourront exprimer toute leur dévotion à leurs clubs préférés !

À noter que **la réalisation de devis est gratuite** et que **les meubles peuvent être récupérés chez les clients** afin de faciliter le transport d'objets souvent volumineux.

Si **Delphine Saboureau a un message à faire passer**, c'est de **signaler l'existence de son atelier** afin que les savignacais, et plus globalement les habitants du Sud-Gironde, **utilisent ses services et ses compétences**.

Comme a pu le rappeler Monsieur le Maire dans son éditorial, ne négligeons pas les entreprises de proximité, elles sont fondamentales à la vie de nos petites communes.

Bonne chance à elle !



**Delphine Saboureau**  
1, LE HUM 33124 SAVIGNAC  
06.10.45.37.04  
atelier-delfe@orange.fr

# Économie



## Hits Fun

### Et je tape, tape... !

Salut, je suis Alexy et je suis l'heureux DJ de la sonorisation **Hits Fun**. Je suis accompagné par mon papa, Yannick, qui s'occupe du côté technique entre le montage et le démontage du matériel et m'épaule pendant les prestations.

Tout a commencé dès mon jeune âge à **vouloir animer des spectacles**. Je me souviens que dans ma chambre je fabriquais un rideau et je faisais des spectacles à mes parents puis aussi à mes petits frères qui appréciaient beaucoup.

**J'ai commencé par quelques lumières et spots** avant d'avoir un peu plus de matériels et découvrir réellement le milieu.

J'ai eu la chance de faire ma première soirée aux côtés de mon cousin, qui est lui aussi DJ, en 2017, au lycée Jean Moulin de Langon, à l'occasion du bal des terminales !

Une sacrée expérience qui m'a lancé sur la route et sur une passion débordante.

**Lors du Covid**, ma passion a pris un tournant et **tout s'est accéléré** lorsque j'ai fait des Lives sur Facebook et Instagram et **la popularité a commencé à s'exercer**, ainsi que la **notoriété**.

Nous nous sommes déclarés en tant qu'association et avons réalisé les formalités auprès de la préfecture. **Depuis 2022, les soirées s'enchaînent et les demandes aussi.**

J'ai refait mon logo avec la collaboration d'un graphiste sur Bordeaux, j'ai rénové mon matériel avec **l'acquisition de matériels professionnel** et depuis 2023, **les comités des fêtes me demandent**

**de plus en plus de soirées**, le Téléthon de Pondaurat est un rendez-vous incontournable et cet été ça sera à la fête de Savignac, d'Auros, de Saint-Pierre de Mons que nous nous verrons !

N'hésitez pas à nous rejoindre sur nos réseaux sociaux Facebook et Instagram @Hits.Fun !  
Et merci à vous pour votre confiance et fidélité !



**Alexy**

 Hits.Fun  
 HitsFunOff  
Hitsfun.fr

## LA RECETTE DE MIREILLE



### FLAN ONCTUEUX À LA NOIX DE COCO

POUR 4 PERSONNES

PRÉPARATION : 10 MINUTES

CUISSON : 45 MINUTES AU BAIN-MARIE

- 400ml de lait concentré sucré
- 400ml de lait de coco (non sucré, ne pas confondre avec la boisson)
- 4 œufs
- 1 pincée de noix de muscade
- 1 sachet de sucre vanillé
- Caramel liquide
- Facultatif noix de coco râpée

Préchauffer le four à 180°, mélanger le lait concentré et le lait de coco. Ajouter les œufs bien battus. Rajouter le sucre vanillé et la noix de muscade et battre le tout assez longtemps. Ajouter de la noix de coco râpée. Tapisser le fond du moule de caramel



liquide. Versez la préparation dans le moule, faire cuire au bain marie au four 30' à 40'. Vérifier la cuisson avec un couteau. Laisser refroidir, démouler. Servir très frais.

## ZOOM SUR

### L'ACCOMPAGNEMENT APPROFONDI RÉSERVÉ AUX JEUNES DE 16 À 25 ANS

Depuis vingt-huit ans, notre association s'engage dans le Sud Gironde, offrant son soutien et ses services aux jeunes de la région, y compris ceux du Bazadais et du Réolais.

Nous accompagnons les jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés et sans emploi, en leur proposant une multitude de services pour les aider à trouver leur voie, un emploi ou une formation.

Ces jeunes peuvent bénéficier du CEJ (Contrat d'Engagement Jeune), visant à leur fournir toutes les clés pour réussir leur projet professionnel. Ils participent à des ateliers thématiques sur l'emploi, les formations, la découverte de soi, la connaissance de leurs points forts et faibles, etc. Pendant le suivi du CEJ, ils sont tenus de se rendre quotidiennement à leurs rendez-vous avec leur conseiller en emploi.

Au fil des années, nous avons accueilli un grand nombre de jeunes et amélioré nos services en ajoutant d'autres moyens pour mieux répondre à leurs besoins. Nous organisons des ateliers sur le marché de l'emploi, la rédaction de CV et de lettres de motivation, ainsi que des événements de job dating et participons à des salons de l'emploi. Nous les accompagnons également dans la recherche de formations adaptées à leurs besoins, que ce soit des formations professionnelles ou une réinsertion dans les études supérieures. De plus, nous les guidons pour qu'ils comprennent l'importance de l'alternance, comment se démarquer sur le marché de l'emploi et comment construire leur réseau professionnel.

En matière de mobilité, nous aidons les jeunes à constituer leur dossier pour bénéficier d'une aide au permis. Ils peuvent utiliser le simulateur de conduite disponible dans nos locaux.

Et la possibilité de louer des vélos ou des scooters grâce à notre partenariat avec TCAP.

Nous les soutenons également dans leur recherche de logement, les assistons dans leurs démarches administratives. Nous leur procurons toutes les informations nécessaires pour appréhender les procédures telles que la législation et la planification budgétaire.

De plus, nous sommes enchantés de vous présenter notre partenariat avec Erasmus +, il offre aux jeunes, la possibilité d'effectuer un stage dans une ville européenne. Ils ont également accès à nos locaux où ils peuvent utiliser des ordinateurs, des tablettes et bénéficier d'une connexion Internet sur demande.

Le Peps'y, animé par David Lusseau, propose un service d'écoute gratuit avec la présence de deux psychologues du CH de Cadillac dans nos locaux pendant deux demi-journées par semaine. Le PRS\_PAEJ (Point Relais Santé - Point Accueil et Écoute Jeunes) établi depuis 5 ans, accueille spécifiquement les jeunes âgés de 11 à 25 ans, et encourage également la participation de leurs proches à des ateliers collectifs.

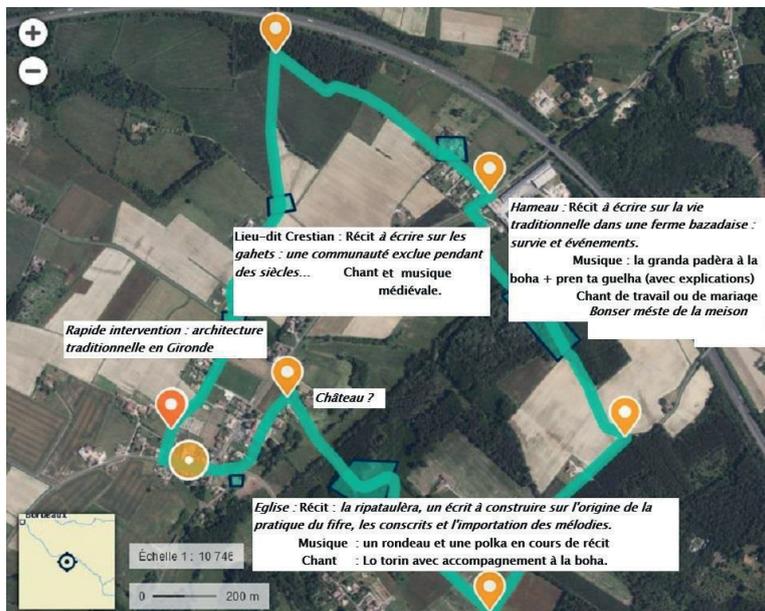
Dans l'ensemble, nous mobilisons tous nos efforts pour assurer un accompagnement complet et personnalisé. Grâce à nos partenariats avec des entreprises, des associations et d'autres organismes, nous sommes en mesure de garantir des opportunités d'emplois locaux et de proposer des formations adaptées à leur environnement.

Nous exprimons notre reconnaissance envers nos partenaires qui, au fil des années, ont soutenu et guidé les jeunes vers un avenir prometteur.

L'équipe de la Mission Locale Sud Gironde



# PATRIMOINE



## Les associations Gric de Prat et L'Auringleta

Les samedis 4 mai et 28 septembre une ballade contée est proposée par les associations Gric de Prat et l'Auringleta.

Pour chaque balade, participants max de 25 personnes. Le minimum est de 6. Réservé aux enfants de plus de 7 ans.

ACCUEIL CAFÉ À 9H15, RDV PARKING DERRIÈRE LA MAIRIE DE SAVIGNAC. DÉPART 9H30.

Randonnée environ 6 km, niveau difficulté facile. Fin de la balade à 12h30.

Depuis 20 ans, **Gric de Prat** vit et fait vivre la culture gasconne à travers de nombreux spectacles et concerts. Leurs créations s'appuient sur un matériau à la fois propre à l'occitan et commun aux cultures du monde. **L'Auringleta** est une association pédagogique et de découverte de l'environnement. Balade naturaliste et artistique, volet art et nature, d'une durée de 3 heures pour un parcours d'environ 6 kilomètres. Plusieurs haltes sont proposées :

**Station n°1** : intervention compagnie Gric de Prat, sur l'architecture traditionnelle.

**Station n°2** : intervention compagnie Gric de Prat, récit sur les gahets : une communauté exclue pendant des siècles. Chant et musique médiévale.

**Station n°3** : intervention compagnie Gric de Prat, récit sur la vie traditionnelle dans une ferme bazadaise : survie et événements.

**Station n°4** : intervention éducatrice à l'environnement, sur la microfaune aquatique.

**Station n°5** : intervention éducatrice à l'environnement, sur les différentes essences d'arbres dans le bois. Jeu de reconnaissance par les feuilles.

**Station n°6** : intervention éducatrice à l'environnement, sur les zones humides. Apport de connaissances sur leur importance et leur utilité, mais aussi les espèces que l'on peut y retrouver.

**Station n°7** : intervention compagnie Gric de Prat, récit : « la ripataulera », origine de la pratique du fifre, les conscrits et l'importation des mélodies.

Inscription obligatoire auprès de l'AURINGLETA

Par mail : [lauringleta@orange.fr](mailto:lauringleta@orange.fr)

Par téléphone : 05 56 63 12 09

## Le nom des lieux-dits

*L'interprétation des noms de lieu est la raison d'être de la toponymie. Elle nécessite une grande prudence car beaucoup de toponymes ont subi les « fantaisies des scribes » et d'une volonté affichée de francisation.*

Au moment du démarrage de la démarche d'adressage, qui devrait entraîner une simplification de vos adresses pour des raisons de géolocalisation, la municipalité affiche une volonté de préserver l'identité de la commune au travers du maintien des lieux-dits. Cette brève rubrique, vous permettra d'identifier l'histoire et l'origine de grand nombre d'entre eux, de vous les approprier afin qu'il demeure un marqueur fort de notre histoire collective. Commençons par le lieu-dit Carpenteyre ou Carpenteyre situé au carrefour des routes de Castets et Castillon et de Langon. À cet endroit le charpentier devait autrefois exercer son activité dans un lieu bien desservi par les transports de l'époque. Aujourd'hui il ne reste plus rien de ce passé et de cette activité.

Informations tirées de l'ouvrage de Patrick LAVAU *Toponymie Gasconne*. Éditions confluentes Les Nuits Atypiques.



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

06 DÉCEMBRE

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 12 / Absents excusés : A. DABBADIE - P. BERNA

## 1 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Dépenses investissement :

Création rampe église = 5 348.27 € (Entreprise CARILLO)  
Raccordement assainissement collectif des bâtiments publics = 4 000.00 € (SIAPEA)  
Achat remorque = 2 000.00 €  
Réparation Multiple Rural = 2 505.60€ (SARL DANAY)  
Remboursement filet de sécurité inflation = 3 689.00 € (Etat)

### Recette investissement :

Remboursement sinistre Multiple Rural = 2 255.04 €  
Droit de Mutation = 51 269.00 €  
Remboursement suite cambriolage commerces mai 2022 = 16 483.61 € (Groupama)  
FDEAC = 14 391.00 €

## 2 - DÉLIBÉRATIONS

### A) Adhésion capture et fourrière

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a adhéré pour le compte de 34 communes à une prestation de service de gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et de gestion de la fourrière animale auprès de la SACPA pour une durée de 1 an reconductible 3 fois. Pour la commune de Savignac, cela représente un montant de 683.00 € à l'année.

**VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### B) Aide financière équipement médical

Le conseil municipal a été sollicité par une famille de la commune. Cette famille sollicite une aide financière auprès de la commune afin de pouvoir financer une partie du matériel médical indispensable pour le quotidien de leur fille en situation de handicap.

Le financement concerne un lève personne dont le coût s'élève à 886.90 € TTC.

La commission sociale propose au conseil municipal de verser une aide financière pour participer au financement du lève personne à hauteur de 300.00 € qui seront versés à l'entreprise Médical Thiry.

**VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### C) Autorisation d'engager, de mandater des dépenses d'investissement

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :  
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale

n'a pas été adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits :

Montant budgétisé : dépense d'investissement  
2023 = 292 563.91 €

Conformément aux textes applicables, il est possible de faire application de cet article à hauteur de 73 140.97 € :  
(25% x 292 563.91 €).

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 70 000.00 € soit moins de 25 % des dépenses d'investissement 2023.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- 203 – frais d'étude = 20 000 €
- 2131 – Bâtiments publics = 30 000 €
- 21538 – Autres réseaux = 20 000 €

**VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### D) Décision modificative n°2

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative. En effet la commune a remboursé un trop perçu de 3 689.00 €, concernant le filet sécurité inflation qui n'était pas prévu au budget. Il convient alors de prévoir un DM afin d'avoir les crédits nécessaires au chapitre 65 pour les dernières dépenses de l'année.

Dépenses fonctionnement

615231 : - 6 000.00 €

65568 : + 6 000.00 €

**VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

## 5- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### Commissions communales

Personnel : P. MONTO

Notre secrétaire est arrêt maladie jusqu'à la fin du mois et sera très certainement prolongée par rapport à son état de santé (grossesse).

À compter de janvier deux secrétaires pourront faire des remplacements pour assurer la partie budgétaire et financière. La secrétaire de mairie de Bassanne, le jeudi soit 8h/ semaine ainsi que la secrétaire de mairie de Pondaurat, le vendredi après-midi soit 4h/ semaine. Des contrats seront établis en ce sens, au moins jusqu'au mois de juin voire plus si nécessaire.

Pour l'accueil du public, c'est Véronique qui sera présente aux jours et horaires habituels.

Pour nos agents, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (par rapport à l'inflation) peut être accordée en fonction de leur niveau de rémunération. Une demande sera faite auprès du centre de gestion pour les modalités.

#### **Droit de préférence : P. MONTO**

La commune a un droit de préférence concernant la vente de parcelles boisées situées au lieu dit Bachot, cadastrée B19 et B406. A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas exercer ce droit.

#### **Adressage : P. MONTO**

Obligation de démarrer l'adressage avant le 30 juin 2024. La poste propose ses services pour un montant d'environ 5 000.00 €. La Commune peut aussi se le faire, cela représente beaucoup de travail. A cela viendra s'ajouter, les numéros et plaques de rue si la commune prend en charge.

#### **Urbanisme : JL. BENTEJAC**

Le Plui sera très certainement modifié début 2024. Une note d'information sera distribuée à la population pour les changements de destination ainsi que les ZAE nR.

Beaucoup de propriétés ont été identifiées, par la commission, pour avoir fait des travaux sans autorisation. Après plusieurs informations et alertes données à la population notamment dans le bulletin municipal, une demande de régularisation va être menée avec les services de la DGFIP.

Terrain du Sendat, le conseil municipal, se prononce favorablement pour une proposition de porteur de projet.

#### **Communication : P. SEQUIER**

Le spectacle de Noël à destination des enfants est programmé le samedi 16 décembre. Les vœux du maire le 05 janvier 2024.

#### **Réunion avec les associations : P. SEQUIER / P. MONTO**

Lors de notre réunion avec les associations, nous avons fait un bilan des activités proposées cette année. De nouveaux visages ont intégré certaines associations. Un calendrier a été établi pour 2024, avec comme proposition de la part du maire, d'organiser une journée dédiée aux associations.

#### **Commissions intercommunales**

##### **SICTOM : P. SEQUIER**

Une augmentation de 6,9 % de la redevance est prévue pour 2024. Une réunion publique est programmée en début d'année prochaine pour informer la population sur la containerisation des bacs jaunes.

#### **Projet Lisière : P. SEQUIER**

Deux réunions de présentation (20.11 et 04.12.23) ont été menées par un cabinet d'étude piloté par le Pôle Territorial du Sud Gironde à destination des agriculteurs et de la population.

#### **Économie / tourisme : F. GARCIA**

Agrandissement prévu de 22 ha de la zone de Bois Majou. Cette année, ce sont environ 2 000 touristes qui ont visité notre territoire.

Une réflexion est en cours pour relancer les radofolies sur la Garonne.

#### **Sport : F. GARCIA**

Une course solidaire est programmée le 17 décembre en centre-ville de La Réole dans le cadre du Téléthon.

Il n'y aura pas de forum des sports en 2024.

Les 03, 04 et 05 avril 2024, des olympiades seront organisées où participeront les élèves de CM2, de 6<sup>ème</sup> ainsi que des élus

La manifestation Cœur en Réolais est calée pour le 05 mai 2024.

La Moyenne d'âge des participants au TLMS est de 62 ans. Les demandes de subventions pour les associations sont à faire auprès de la CDC avant le 31.01.2024.

#### **GEMAPI : JL. BENTEJAC**

Des négociations sont en cours avec un bureau d'étude pour les travaux ainsi que les études de sol sur les digues.

#### **Syndicat d'électricité : B. MARQUETTE**

Les frais de raccordement pour les extensions de réseaux seront supportés par les demandeurs (propriétaires du bien immobilier).

Des bornes de recharges rapides pour les voitures électriques vont être mises en place à la zone Bois Majou, en face de la sortie autoroute, le coût est estimé à 23 000 €. Il n'y a pas de risque de délestage pour cet hiver pour l'instant.

#### **Syndicat de transport de corps : P. MONTO / S. PUTCRABEY**

Lors du dernier conseil syndical, le changement de système comptable a été acté (passage à la M57).

#### **SIRP : P. MONTO**

Un point comptable a été fait au dernier conseil syndical avec notamment des créances de dettes à accepter sur demande de la trésorerie. Un courrier a été envoyé, par le maire, aux familles concernées par ces créances, pour connaître leurs difficultés. À ce jour une seule famille s'est manifestée.

Conseil d'école du 10/11 : la tenue d'un seul conseil d'école pour les trois sites a été validée. Effectif rentrée 2023 = 144 élèves. Prévision rentrée 2024 = 141 élèves.

A noter une bonne tenue des coopératives scolaires, ces dernières ont quelques euros d'avance. Divers projets de sorties sont prévus d'ici à la fin d'année scolaire.

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

#### **P. MONTO :**

- Des sapins ont été achetés par la mairie et l'association ANIMAR'T va les décorer.

- Le 21 décembre à 10h30, nous avons la réunion de présentation de l'avant-projet CAB par le bureau d'étude.

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL

29 JANVIER

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 11 / Absents excusés : V. BOYANCÉ – C. BAYLE – C. SAIGNES / Pouvoirs : C. SAIGNES à P. MONTO et V. BOYANCÉ à F. CAUSSÉ.

M. le Maire demande à ce qu'une délibération soit reportée de l'ordre du jour, DETR 2024, par manque d'éléments de la part de la Sous-Préfecture, et qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour.

\* Nomination d'un ou plusieurs délégués du Conseil Municipal pour la commission agriculture de la CDCRSG.

### 1 - DÉLIBÉRATIONS

#### A) Délégation au maire pour convention d'assistance spécifique avec le SIPHEM

Monsieur le Maire expose aux élus(es) qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à signer la convention d'assistance spécifique aux collectivités adhérentes au SIPHEM.

Le SIPHEM, dont une des missions est d'inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments publics à s'engager sur la voie de l'utilisation des renouvelables, propose aux collectivités de les assister dans la réalisation de diagnostics énergétiques, de travaux d'amélioration ainsi que dans le suivi des consommations énergétiques de leur patrimoine.

Il convient de signer une convention entre la collectivité et le SIPHEM qui fixe les modalités d'interventions, d'obligations et de conditions financières.

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

#### B) Autorisation donnée à M. le Maire de signer un bail emphytéotique

Pour rappel, la commune de Savignac est propriétaire du bien « Maison Beaucaillou » depuis juin 2021.

Suite à cela, un projet porté par l'entreprise ADISVIE a été présenté à l'ensemble du conseil municipal. Ce projet consiste en la création d'une maison partagée pouvant accueillir 7 personnes âgées ou en situation de handicap ainsi que 2 logements.

Après avoir étudié ce projet plus en détail, le conseil municipal a décidé de ne pas vendre le bien « Maison Beaucaillou » mais de mettre en place un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans, pour un montant de loyer à 5 000 €, révisable selon les conditions en vigueur.

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

#### C) Désignation de délégués à la Commission Agriculture de la CDC du Réolais en Sud Gironde

Monsieur le maire explique qu'un chargé de mission Agriculture a été recruté à la CDCRSG. Une commission agriculture a été créée, les communes peuvent désigner un ou plusieurs délégués pour faire partie de cette commission qui sera animée par la Vice-Président en charge de l'économie. A cette fin, il convient de désigner un délégué ou plusieurs délégués.

Le maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne en qualité de délégués M. Paul BERNA et M. Cyril BAYLE.

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### 2 - POINT PARTICULIER : ADRESSAGE, CRÉATION D'UNE COMMISSION

Monsieur le Maire rappelle l'obligation des communes de démarrer l'adressage avant le 01 juin 2024. Deux devis ont été demandés pour réaliser cette prestation.

- La Poste pour un montant de 4 995.90 € HT (accompagnement à l'adressage)
- 'SERI GRAF' pour un montant de 2 690.00 € HT (accompagnement à l'adressage).

De plus, la société 'SERI GRAF' propose une prestation complémentaire pour la fourniture et pose des plaques de rue et la fourniture des numéros. La poste ne propose pas cette prestation.

Après avoir échangé, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise 'SERI GRAF' pour les deux prestations (adressage, fourniture et pose), pour un montant total de 9 600.00 € HT soit **11 520.00 € TTC**.

Le conseil municipal décide de créer une commission adressage, et nomme J.L. BENTEJAC comme responsable accompagné de F. GARCIA et B. MARQUETTE.

### 3- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

#### Commissions communales

**Informations diverses :** P. MONTO

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente de la parcelle AB 60, appartenant à la famille BENQUET Pierre. Le conseil municipal ne souhaite pas exercer le droit de préemption.

Le bien qui appartenait à M. CHAPUZET, a été vendu par le service des domaines, à Mme CHRISTAU Stéphanie demeurant au lieu-dit Peybois à Savignac.

Au 1er Janvier, nous sommes 642 habitants (source INSEE). La commission locale Des Transports Publics Particuliers de Personnes, dans sa séance du 21 décembre 2023, a donné un avis défavorable pour la création d'une place de stationnement de taxi, faisant suite à la demande de M. MHADDAR.

#### Commissions intercommunales

**Urbanisme :** J.L. BENTEJAC

RLPi : le Règlement Local de Publicité intercommunal a été présenté lors de la commission du 09 janvier dernier. Cette nouvelle compétence intercommunale, doit faire l'objet d'étude préalable pour arriver, comme pour d'autres documents, à un règlement écrit et des documents graphiques.

Modification du PLUi : un boitage sera organisé pour informer la population du principe de modification du

document (changement de destination du bâti agricole...) et les délais.

Police de l'urbanisme : les agents du pôle urbanisme de la CDC, vont être assermentés et pourront, à la demande des maires, procéder aux contrôles des constructions. Cette prestation sera payante pour la commune qui en fait la demande, les barèmes ont été adoptés en conseil communautaire.

## 4 – QUESTIONS DIVERSES

P. MONTO

- Des cambriolages ont eu lieu sur notre commune et les communes voisines, ou principalement du petit matériel a été volé. Des interpellations ont été faites récemment par la gendarmerie et une partie du butin a été retrouvé.

- Notre épicier nous a signalé les difficultés qu'il rencontre actuellement. Le maire propose de prendre contact avec lui pour faire le point.

LES PROCÈS VERBAUX DE CHAQUE CONSEIL MUNICIPAL SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

07 FÉVRIER

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 12 / Absents excusés : A. DABBADIE - C. SAIGNES

## 1 - DÉLIBÉRATIONS

### Demande de DETR 2024

Monsieur le maire fait le compte rendu de sa visite chez le Sous-préfet ce matin. Différentes aides de l'état sont possibles selon le type de travaux réalisés. La DETR est attribuée pour les aménagements de bourg et son taux varie de 10 à 30 %.

Le conseil municipal a retenu les actions 1, 2a et 3 pour la demande de DETR.

L'estimation des actions par le bureau d'étude, Agence B, est la suivante :

Action 1 : 43 005.00 € HT

Action 2a : 318 085.00 € HT

Action 3 : 160 600.00 € HT

**Montant total : 521 690.00 € HT soit 626 028 € TTC**

Après avoir pris connaissance de l'estimation des travaux, soit :

Montant des travaux 521 690 € HT soit **626 028 € TTC**

### L'assemblée DÉCIDE :

- D'accepter l'estimation proposée, pour un montant de 521 690 € HT soit 626 028 € TTC

- De solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR), auprès de l'État, (Chap : investissements, partie 7.7 autres investissements) pour un taux maximal de 30 % de l'opération plafonnée à 500 000 euros.

- D'assurer le financement prévisionnel de ce projet comme suit :

• Subvention sollicitée au titre de la DETR : 150 000 €

• Autofinancement : 476 028 €

**TOTAL 626 028 €**

**VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

## 2 - QUESTIONS DIVERSES

P. MONTO :

- Le bureau d'étude demande, si on valide la proposition financière des actions, de revoir ses honoraires. Ceux-ci sont calculés en fonction de l'avant-projet définitif, et sont pour l'instant à revoir à la hausse compte tenu du montant total des travaux qui s'élèvent à 944 410 € HT.

- Suite à la coupe et vol de bois qui a fait l'objet d'un dépôt de plainte, par le maire, auprès de la gendarmerie de La Réole, l'entreprise propose de verser à la commune un montant correspondant à 180.00 € (12 stères x 15 €/stère). Le conseil municipal ne souhaite pas accepter cette proposition et demande au maire de poursuivre la procédure.

**J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???**

**BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT  
C'EST OBLIGATOIRE**

**Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.  
**Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).  
**Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

www.defense.gouv.fr  
Rubrique "Jeunes et JAPD"

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

12 MARS

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 10 / Absents excusés : F. CAUSSÉ – E. ESTEVES – A. DABBADIE – P. BERNA /  
Procurations : F. CAUSSÉ à V. BOYANCÉ – E. ESTEVES à S. PUTCRABEY – A. DABBADIE à P. MONTO

## 1 - DÉLIBÉRATIONS

### A) Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations ;

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2023.

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### B) Approbation du compte administratif 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Mireille VIDAL, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Patrick MONTO, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1 - lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		144 588.09		53 196.83		197 784.92
Opérations de l'exercice	78 106.40	185 557.07	460 919.55	587 966.79	539 025.95	773 523.86
<b>TOTAL</b>	<b>78 106.40</b>	<b>330 145.16</b>	<b>460 919.55</b>	<b>641 163.62</b>	<b>539 025.95</b>	<b>971 308.78</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>252 038.76</b>		<b>180 244.07</b>		<b>432 282.83</b>
Restes à réaliser	25 212.12	8 190.00			25 212.12	8 190.00
<b>TOTAL CUMULES</b>	<b>103 318.52</b>	<b>338 335.16</b>	<b>460 919.55</b>	<b>641 163.62</b>	<b>564 238.07</b>	<b>979 498.78</b>

2 – constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 – vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### C) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour les travaux d'aménagement de bourg dans le cadre de la CAB

Le conseil municipal souhaite réaliser des travaux d'aménagement de bourg, notamment les entrées d'agglomération Nord et Sud sur la RD12, dans le cadre de la CAB. Pour cela il est proposé de solliciter l'aide pour

« l'aménagement de sécurité » et « l'aménagement de bourg » auprès du Conseil Départemental de la Gironde. Après avoir pris connaissance de l'estimation des travaux, soit :

- Aménagement des entrées de bourg pour un montant de 43 005.00 € HT soit 51 606.00 € TTC

#### L'assemblée DÉCIDE :

- De solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre de l'aménagement de sécurité, Montant des investissements (plafonné à 20 000€) x 40% x le coefficient de solidarité 2024 (1.05) soit :  
 $20\,000 \times 40\% \times 1.05 = 8\,400.00 \text{ €}$
  - De solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre de l'aménagement de bourg, Montant des investissements x 35 % x le coefficient de solidarité 2024 (1.05) soit :  
 $23\,005 \times 35\% \times 1.05 = 8\,454.00 \text{ €}$
  - D'assurer le financement de ce projet comme suit :
    - Aide du Conseil Départemental Gironde sollicitée : 16 854.00 €
    - Autofinancement : 34 752.00 €
- TOTAL : 51 606.00 €**

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

#### D) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Savignac

M. le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que dans le cadre de la convention d'aménagement de bourg n°2, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'Agence B jardins et Paysages pour un montant d'honoraires de 45 135.00 € HT sur la base d'une estimation de travaux à 813 620.00 € HT, soit un pourcentage à 5,55%. Suite aux dernières modifications de l'Avant-Projet Définitif, le montant total des travaux estimé par le bureau d'étude pour l'ensemble des travaux de la CAB est de 875 090.00 € HT.

Il convient à ce stade des études de réajuster le montant des honoraires du bureau d'étude soit,  $875\,090 \times 5.55\% = 48\,567.00 \text{ € HT}$  soit 58 280.00 € TTC.

Le conseil municipal :

Décide de réajuster le montant des honoraires de l'Agence B Jardins et Paysages pour un montant de 48 567.00 € HT soit 58 280.00 € TTC.

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

#### E) Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

##### 1. MONTANT

Le montant forfaitaire de la prime est déterminée comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir
Inférieure ou égale à 23 700€	800€
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300€	700€
Supérieure à 27 300€ et inférieure ou égale à 29 160€	600€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840€	500€

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
Supérieure à 30 840€ et inférieure ou égale à 32 280€	400€
Supérieure à 32 280€ et inférieure ou égale à 33 600€	350€
Supérieure à 33 600€ et inférieure ou égale à 39 000€	300€

#### F) Délégation de signature au Maire concernant la vente de la parcelle AB43 et convention d'entretien avec la SLAEP

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il convient de délibérer au sujet de la vente de la parcelle cadastrée AB 43, d'une superficie de 4050 m<sup>2</sup>, située Le Bourg à Savignac, appartenant à la commune pour le SIAEPA suite à la construction de la station d'épuration.

La commune de Savignac, propose de vendre cette parcelle à l'euro symbolique, le Syndicat prenant à sa charge les frais de notaires et autres frais annexes le cas échéant.

De plus il convient de se mettre d'accord avec le Syndicat, via une convention, sur les modalités d'entretien des abords extérieurs de cette station.

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

#### G) Motion ZRR

Les élus du Conseil Municipal de la Commune de Savignac, inquiets du devenir du dispositif dit ZRR, ne peuvent aujourd'hui demeurer sans réagir faute d'information officielle sur le sujet.

En effet, la suppression de ce dispositif serait pour le territoire à la fois injuste et incompréhensible au regard des éléments suivants :

- **En premier lieu**, il est utile de rappeler que la CDC du RSG est le fruit de 2 phases de réorganisation territoriale (2014 et 2017) au cours desquelles ont été réalisées des fusions de territoires ou d'anciennes CDC. Notamment celle en 2014 de la CDC du Réolais et du Pays d'Auros, cette dernière étant alors classée en ZRR ce qui a largement aidés à développer les principales zones d'activité situées sur la commune d'Aillas.

Demain si cet avantage fiscal indiscutable venait à être supprimé, nul doute que l'attractivité économique mais surtout financière de ces zones d'activité serait remise en question avec, à la clé, la perte notable de futurs emplois locaux alors même que la mobilité est un facteur aggravant de la paupérisation de notre territoire.

- **En second lieu**, les grandes difficultés de la Maison de Santé Rurale (MSR) de La Réole créée en 2012 avec le soutien essentiel et très actif de la CDC qui gère ce dossier dans le cadre d'un contrat de location-vente s'achevant en 2026, ne vont faire que s'accroître.

Ces difficultés apparues depuis peu d'années sont essentiellement imputables au non classement en ZRR de l'ancienne CDC du Réolais mais surtout au classement postérieur en ZRR des CDC voisines qui nous entourent (CDC des communes rurales de l'Entre deux mers, CDC du Sud Gironde, CDC du Bazadais et même la CDC du Duraquois, située dans le Lot et Garonne mitoyen).

Alors qu'au moment de sa création en 2012, la MSR regroupait 24 associés qui participaient au financement des frais de fonctionnement du bâtiment et au remboursement de l'emprunt fait par la CDC pour le compte des

professionnels, aujourd'hui seuls 11 associés continuent d'exercer leur profession au sein de cette structure. C'est le résultat de départs en retraite non remplacés mais aussi de départs volontaires de certains anciens membres ayant quitté la structure parce qu'elle leur coûtait de plus en plus cher ou, plus souvent, parce qu'ils partaient s'installer sur des zones ZRR éligibles aux avantages fiscaux très incitatifs. Enfin, les jeunes professionnels suivent bien sûr la même stratégie et vont s'installer ailleurs.

La situation est telle que la CDC va être amenée très prochainement (négociations en cours) à repousser les remboursements des emprunts et les étaler sur plusieurs années pour aider au maintien à La Réole des professionnels qui ont fait le choix, que l'on peut qualifier de courageux et de citoyen, de rester sur notre territoire.

La couverture médicale de nos habitants, déjà largement entamée, va s'aggraver encore davantage dès cette année avec le départ en retraite de 2 médecins qui ont une patientèle très importante.

Cette situation nous interroge d'autant plus que dans le cadre du projet intercommunal de territoire visant à lutter contre la désertification médicale, la CDC travaille à la création d'une nouvelle maison de santé pluri professionnelle sur la commune de Saint Pierre D'Aurillac.

- **Enfin**, il est rappelé que la fragilité sociale et économique du territoire du Réolais est largement reconnue par l'ensemble des institutions :

- L'indice de fragilité sociale de la ville de La Réole déterminé par les services du département s'établit à 1,50 soit le plus haut niveau possible ;
- Notre EPCI est classé en « zone vulnérable » par la Région ;
- A l'instar du Castillonnais ou encore du Pays foyen, le territoire de notre CDC fait partie du « croissant de pauvreté » de la Gironde.

S'il était encore déterminant, le critère de la population qui serait retenu pour un classement en ZRR ne paraît pas opérant. Est-on plus puissant lorsque l'on accueille de plus en plus de populations précaires rejetées malgré elles de la métropole ou de sa première couronne ?

Pour l'ensemble de ces motifs les élus de la Commune de Savignac :

- Sollicitent un classement de l'ensemble du périmètre de la CDC dans le dispositif, considérant qu'il en va de la survie d'un territoire par ailleurs cerné d'intercommunalités qui demeurent dans le dispositif (sans contester leur classement), constituant par conséquent une distorsion de situation aussi choquante qu'injuste.

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

#### H) Délégation du Conseil Municipal au Maire pour la signature des conventions avec le Département pour l'aménagement des entrées de bourg

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg il convient de signer avec le Département les conventions qui permettent de réaliser les travaux en entrée d'agglomération sur la route départementale n° 12.

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### 3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

#### Commissions communales

##### Maison partagée : P. SEQUIER

Une réunion a été organisée avec le porteur de projets pour afin de solliciter les potentiels investisseurs (CARSAT – MSA – DÉPARTEMENT...) et les aides techniques des services du Pôle Territorial de Cap Solidaire et du Siphem.

La mairie attend les éléments du géomètre afin de les transmettre au notaire pour la rédaction de la promesse de bail. De son côté M. RIHAL souhaite déposer le permis de construire sans tarder et envisage une mise en service courant 2025.

##### Adressage : JL. BENTEJAC -B. MARQUETTE- F. GARCIA

La commission expose au conseil municipal son travail et ses propositions de délimitation des chemins qui permettent de fixer des points de départ (point zéro) et de fin. L'entreprise SERI GRAF accompagne régulièrement la démarche. Une réunion publique sera programmée en temps utile.

##### Environnement : P. SEQUIER

Une balade compte, en association avec l'AURINGLETA, est programmée début mai et fin septembre sur inscription. Au programme, balade, compte, chants, découverte du patrimoine...Information à diffuser auprès de la population prochainement.

#### Commissions intercommunales

##### SIRP : C. SAIGNES

Lors du dernier conseil d'école, il apparait que le nombre d'enfants suivi par différents dispositifs a augmenté.

Des évaluations ont été réalisées au niveau des classes de CP, CE et CM. Les bilans sont mitigés.

Pas mal d'activités sont organisées par les enseignantes autour de la forêt, des jeux olympiques...

Les tests PPMS ont été réalisés sur les trois sites, même si globalement le résultat est satisfaisant, quelques points restent à améliorer.

##### SICTOM : P. SEQUIER

Une augmentation de 7% de la taxe est prévue pour 2024. Le déploiement des bacs de tri (couverture jaune) se généralise sur le territoire.

Un nouveau centre de tri est ouvert à St Denis de Pile pour la collecte des déchets du Syndicat.

### 6 - QUESTIONS DIVERSES

Coupe de bois chemin de téchoueyre : P.MONTO

Le maire a demandé une estimation à ALLIANCE FORÊT BOIS, celle estime entre 750 et 1 000 € le bois qui a été coupé. Il en a fait part à la gendarmerie, mais le procureur de la république est resté sur 300 €. Si la commune veut récupérer d'avantage, il faut s'engager dans une procédure au tribunal.

Fibre optique : P.MONTO

La fin du déploiement de la fibre sur notre commune est prévue pour mars 2025. Des problèmes subsistent pour le raccordement de l'entreprise Daney, une partie du câble ayant disparu !

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

09 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 14 / Présents : 13 / Absents excusés : C. SAIGNES / Procurations : C. SAIGNES à M. VIDAL

## 1 - DÉLIBÉRATIONS

### AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

#### RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat à affecter	180 244.07
G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	130 244.07
H) Report en fonctionnement R 002	50 000.00

**VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

### VOTE DES TAXES FISCALES

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des bases d'imposition prévisionnelles fournies par l'administration et du montant du produit fiscal attendu pour l'exercice 2024. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré DECIDE de ne pas augmenter les taxes.

- taxe foncier bâti.....37.08 %
  - taxe foncier non bâti.....63.94 %
  - Taxe habitation.....16.29 %
- Pour un produit attendu de 224 739.00 euros.

A cela s'ajoute :

- Allocations compensatrices : 36 537.00 €
- Soit un total de 261 276.00 euros.

**VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

## BUDGET PREVISIONNEL 2024

Pendant la présentation du budget, P. BERNA arrive à 20h20 et A. DABBADIE arrive à 20h 40.  
Fonctionnement :

CHAPITRE	BUDGET 2024	CHAPITRE	BUDGET 2024
M57	M57	M57	M57
011 – Charge à caractère général	011 164 249.77 €	002 – Excédent antérieur reporté	002 50 000.00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	012 156 400.00 €	013 – atténuations de charges	013 2 080.00 €
023 – virement à la section de fonctionnement	023	70 – Produits des services	70 17 700.00 €
65 – autres charges de gestion courante	65 251 449.00 €	73 – Impôts et taxes	73 336 239.00 €
66 – charges financières	66 10 800.00 €	74 – dotations et participations	74 139 702.00 €
67 – charges exceptionnelles	67 860.00 €	75 – autres produits de gestion courante	75 36 415.00 €
68 – dotations aux amortissements	68 677.123 €	77 – Produits exceptionnels	77 2 800.00 €
014 – atténuations de produits	14 500.00 €	042 – Opération d'ordre entre section	042
<b>TOTAL</b>	<b>584 936.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>584 936.00 €</b>

### Investissement dépenses :

CHAPITRE	RAR 2023	PROPOSITION 2024	TOTAL
M57	M57		
10 – Dotations fonds d'ives et réserves	10		
040 – opération d'ordre entre section	192		
13 – subvention d'investissement	13		
16 – remboursement d'emprunts et dettes assimilés	16	43 800.00 €	43 800.00 €
20 – immobilisations incorporelles	20	0 €	0.00 €
21 – immobilisations corporelles	21	330 850.71 €	356 062.83 €
23 – immobilisations en cours	23 25 212.12 €	1 000.00 €	1000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 212.12 €</b>	<b>375 650.71 €</b>	<b>400 862.83 €</b>

## Investissements recettes :

CHAPITRE		RAR 2023	PROPOSITION 2024	TOTAL
M57	M57			
solde d'exécution reporté			252 038.76 €	252 038.76 €
021 – vir.de la section de fonct	021			
10 – dotations fonds divers réserve	10		133 434.07 €	133 434.07 €
13 – subvention d'investissement	13	8 190.00 €	7 200.00 €	15 390.00 €
16 – emprunts et dettes assimilés	16			
024 – produits des cessions	024			
21 – immobilisations corporelles	21			
23 – immobilisations en cours	23			
<b>TOTAL</b>		<b>8 190.00 €</b>	<b>392 672.83 €</b>	<b>400 862.83 €</b>

**VOTE POUR : 14 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

## FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2024

Le montant attribué au canton du Réolais et des Bastides pour l'année 2024 a permis d'envisager pour notre commune une somme de 7 278.00 €

Désignation	Montant HT	Montant TTC
SERI-GRAF – Adressage	9 600.00 €	11 520.00 €
GIMBRE – Remorque benne	6 400.00 €	7 680.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>19 200.00 €</b>

Le conseil municipal décide,

- De demander au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer une subvention de 7 278.00 € au titre de ces investissements
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 11 922.00 € (TTC)

**VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0**

## 2 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### COMMISSIONS COMMUNALES

#### CAB : P. MONTO – B. MARQUETTE

La délibération pour l'avenant demandé par le bureau d'étude est repoussée, une réunion en visio est prévue ce jeudi pour avoir des explications.

Montant demandé : 53 490 € HT – Montant initial : 45 135 € HT

#### Urbanisme : P. MONTO

Plusieurs demandes ont été déposées en mairie pour les changements de destinations, elles sont incomplètes, il manque les références cadastrales et les photos. L'arrêté de péril est levé au lieu dit Montuzon, le propriétaire a fait le nécessaire pour sécuriser son bien.

#### Bulletin municipal : P. SEQUIER

Distribution d'ici quinze jours à prévoir.

#### Adressage : JL. BENTEJAC – B. MARQUETTE – F. GARCIA

Point sur l'avancement des travaux, il convient de procéder à une vérification à faire foyer par foyer.

### COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

#### SIRP : F. CAUSSE

Le compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat et budget prévisionnel ont été votés lors du conseil syndical du 05 avril. La participation des communes a été augmentée de 20 000€. La participation pour notre commune s'élève à 144 449 € à laquelle il faut rajouter l'emprunt des travaux de l'école de Puybarban, presque 10 000 €, ainsi que le reste à charge des travaux de l'école de Savignac, environ 30 000 €.

La prévision d'effectif pour la rentrée 2024 est de 146 élèves.

Des problèmes subsistent pour la mise à disposition au SIRP, le mercredi, de l'agent de Puybarban.

#### Transport de corps : S. PUTCRABEY

Participation des communes identique à 2023, soit 1,40€ par habitant. L'URSSAF réclame une cotisation d'environ 30 000 €, considérant que l'agent mis à disposition par la commune, relève d'un emploi par le Syndicat.

#### SICTOM : S. PUTCRABEY

Projet d'une nouvelle déchetterie sur Bazas, il faut que la commune propose un terrain.

Traitement des bios déchets au méthaniseur d'Auros, le projet est en cours.

Pas d'augmentation des taux pour 2024, plutôt bonne nouvelle.

#### SPORT : F. GARCIA

Attribution des subventions ; 25 000€ pour 20 associations dont 853 € pour le FCPA et 350 € pour XL RAID.

Manifestation caritative, Cœur en Réolais, le dimanche 5 mai à St Sève.

Projet de terrain synthétique, montant très élevé, peu de chance d'aboutir.

#### SIAEPA : F. GARCIA

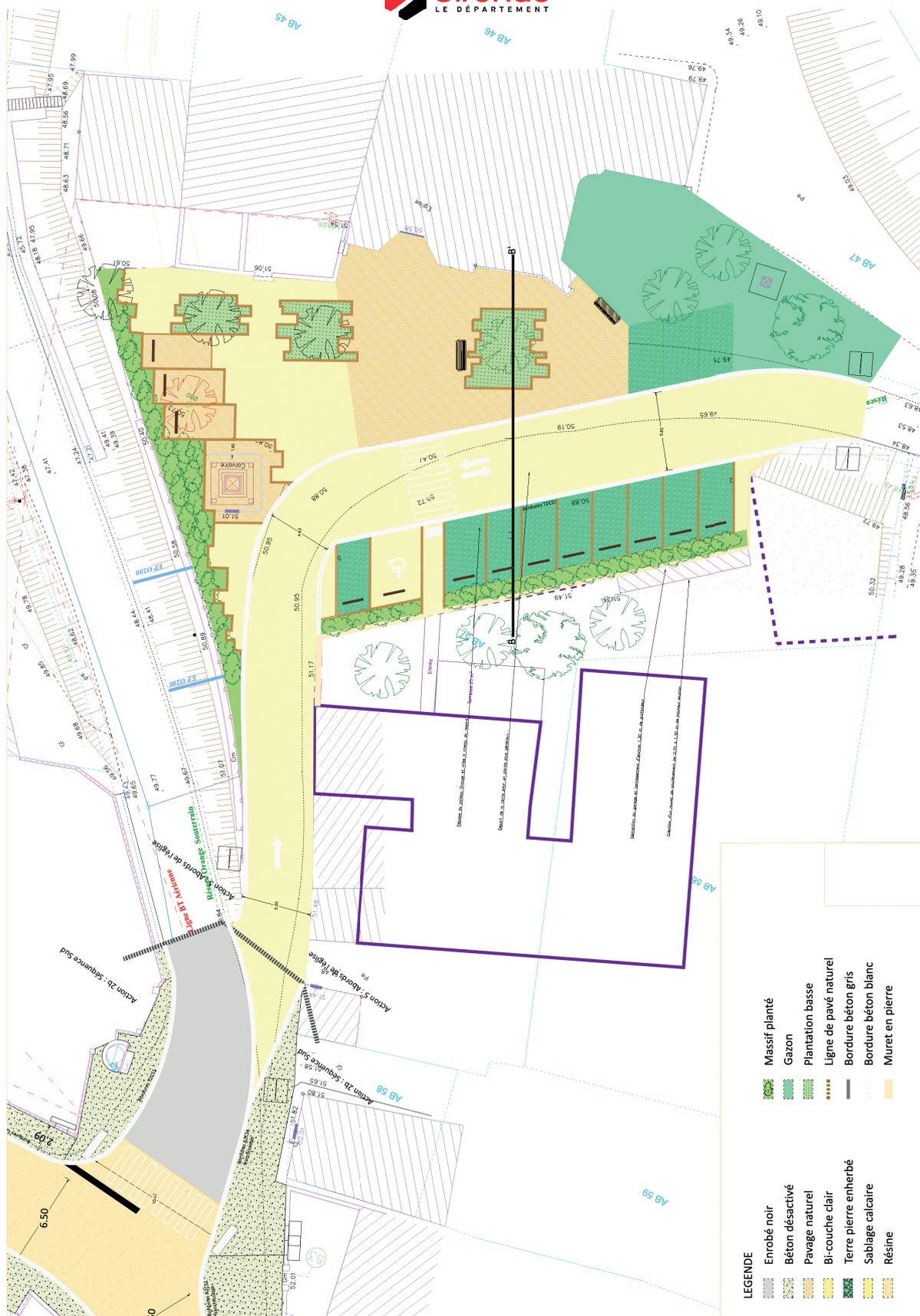
Vote du compte de gestion et compte administratif 2023 et budget prévisionnel 2024, lors du dernier conseil syndical. Les tableaux correspondants sont consultables au secrétariat de mairie.

#### Syndicat Electricité : F. GARCIA

Vote compte de gestion et compte administratif 2023 et budget prévisionnel 2024 lors du dernier conseil syndical. Crédit FACE 2024 = 320 000€ plus FACE Intempéries = 280 000€

# LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SAVIGNAC

Convention aménagement de bourg

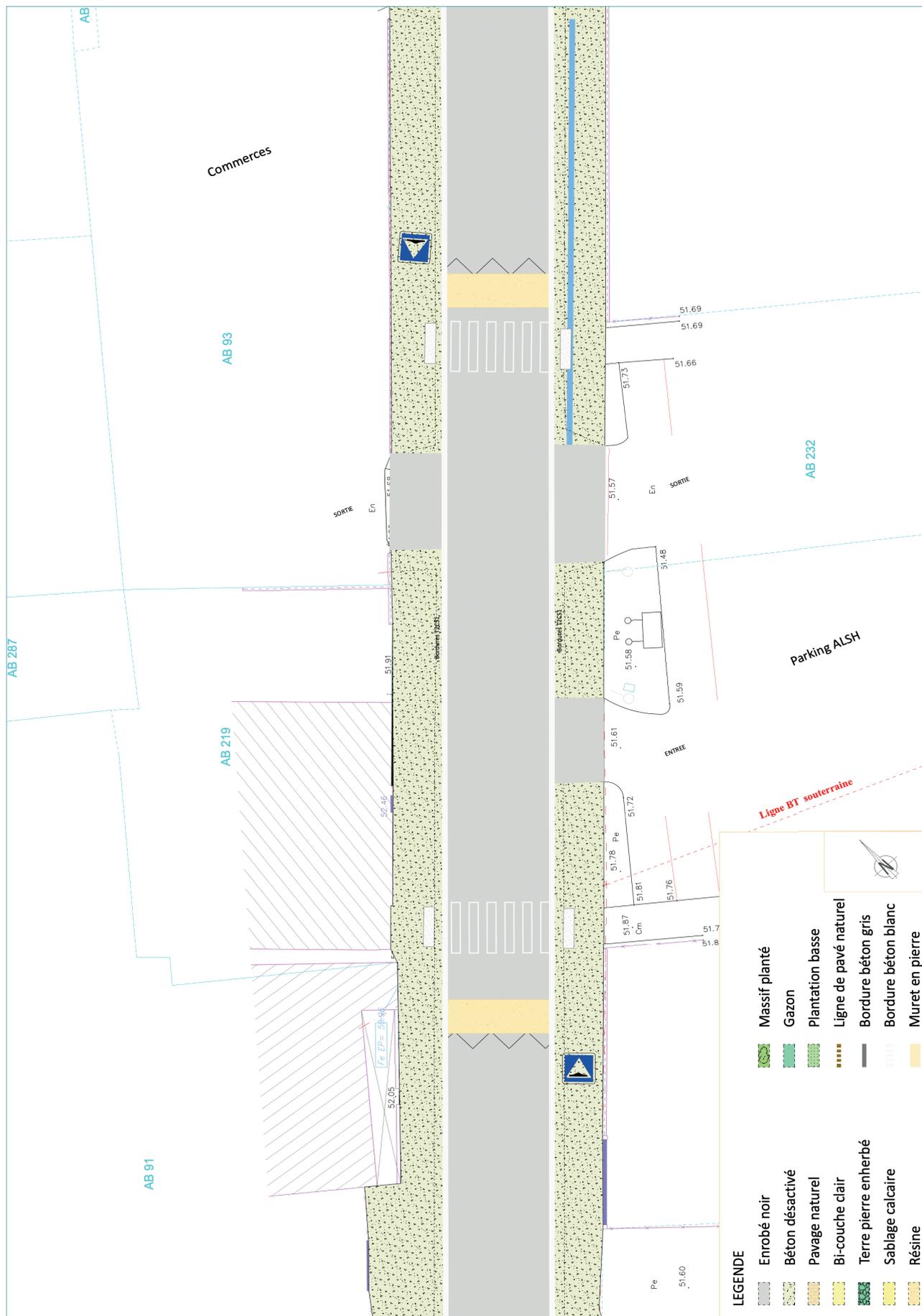


## Aménagement des abords de l'église

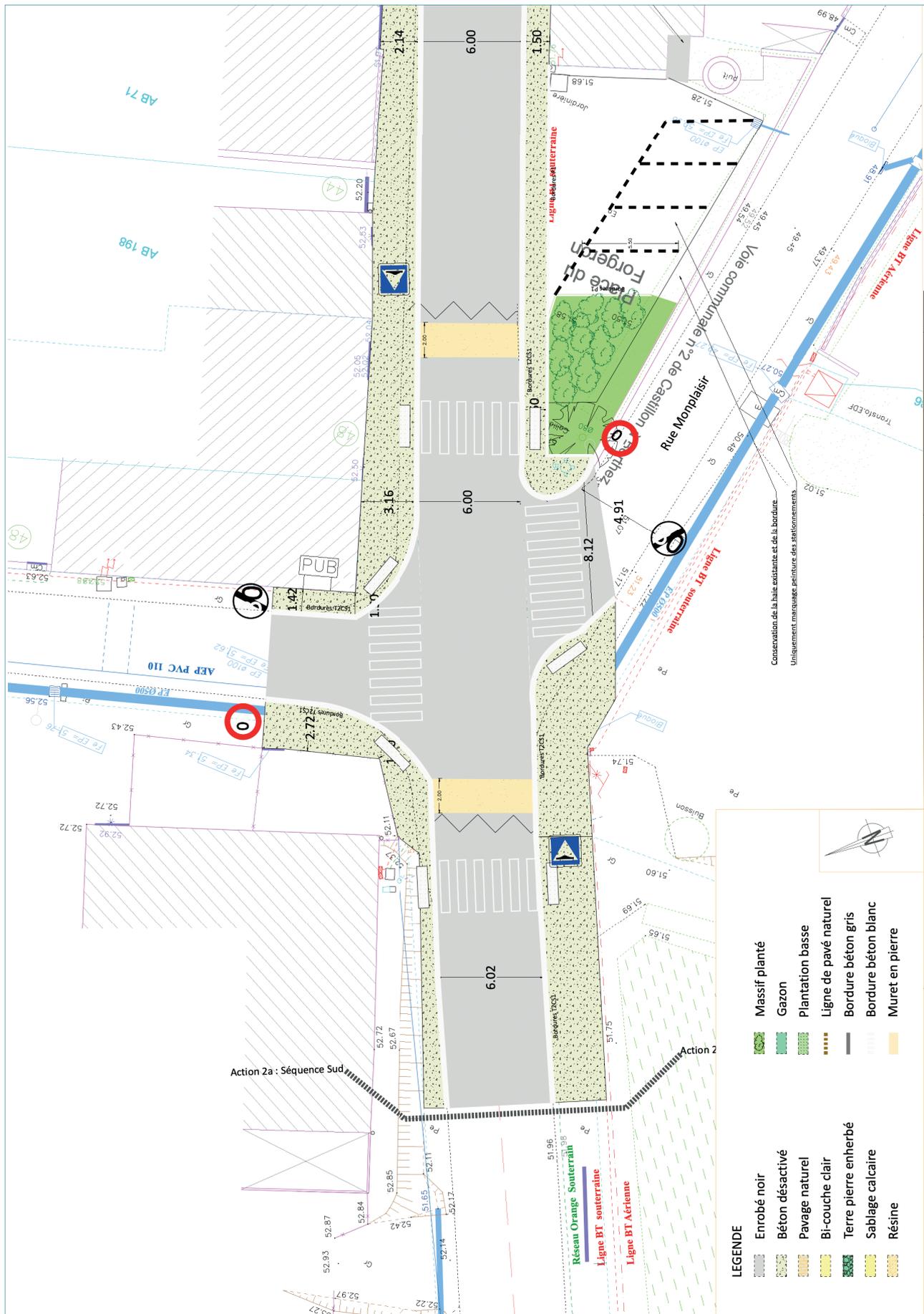


# Aménagement des abords de la mairie





# Aménagement des abords de l'école et du centre de loisirs



# Aménagement du carrefour Centre Bourg

# VIE PRATIQUE



## Mairie de Savignac

34 Le Bourg  
**Tél** : 05 56 65 40 86  
**Mail** : savignac3@orange.fr  
**Ouverture** : Ouvert du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 13h30 à 17h30



## Accueil Service Public Auros

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS  
**Nathalie TAUZIN**  
**Tél** : 06 09 61 55 88  
**Mail** : franceservices@reolaisensudgironde.fr  
**Mardi, mercredi et vendredi** : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30



## Poste de Savignac

**Tél** : 05 56 65 74 88  
**Ouverture** : Ouvert tous les jours du lundi au samedi (sauf le mercredi) de 9h à 12h



## RAM Touches A Tout

Relais Petite Enfance - RPE d'Auros - Maison de la Petite Enfance - 3 route de Castets 33124 Auros  
**Tél** : 06 89 37 85 64  
**Mail** : rpe@reolaisensudgironde.fr  
**Permanence** : le lundi de 15h30 à 17h30



## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**Tél** : 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65  
**Contact** : Mme DOUENCE Sarah, Responsable  
**Mail** : alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



## Accueil Ado

InfoJeunes - Marion CONTANT, responsable du Service Ado's  
9, rue des Jacobins 33190 La Réole  
**Tél** : 06 15 25 65 46  
**Mail** : infojeunes@reolaisensudgironde.fr  
Mercredi, Jeudi & Vendredi de 13h30 à 17h30, Deuxième samedi de chaque mois - Accueil les vacances scolaires au Pôle Sportif Intercommunal d'Auros



## CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA REOLE  
**Tél** : 05 56 61 53 10  
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous)



## Pharmacie de Garde

**Tél** : 3237  
Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul numéro partout en France.



## Sictom du Sud-Gironde

5, rue Marcel Paul, 33210 LANGON  
[www.sictomsudgironde.fr](http://www.sictomsudgironde.fr)  
**Tél redevances** : 05 56 62 36 03  
**Services techniques** : 05 56 62 27 70  
**Mail** : contact@sictomsudgironde.fr



## Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI  
38 Le Bourg, 33124 Savignac  
**Tél** : 05 56 61 26 67  
**Port** : 06 50 55 09 58



## Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON  
Coordonnatrice Clémence Tresca  
**Tél** : 05 57 31 01 29



## Bibliothèque

Maison des Associations  
Prêts gratuits de livres tous les samedis de 17 à 19h



## Syndicat intercommunal de transport de corps

33190 PONDAURAT  
Mme Martine MONGIE (MAIRIE)  
**Tél** : 05 56 61 07 38  
Service gratuit de transport de défunt en cas de décès à domicile



## Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets ponctuels pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle  
81 rue Armand Caduc 33190 La Réole  
**Tél** : 05 56 71 71 55



## Service Instructeur Urbanisme de la CDC

**Tél** : 05 56 71 36 44  
<https://sve-reolais-sud-gironde.sirap.fr/#/communesList>



## MDS (Maison des Solidarités)

**Tél (Langon)** : 05 56 63 62 20  
**Tél (La Réole)** : 05 56 71 09 10  
**Tél (Bazas)** : 05 56 25 11 62



## Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON  
**Tél** : 05 57 980 980 (numéro unique)  
<http://mlsg.fr/>



## France Travail

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON  
**Tél** : 3949  
[www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr)



## SIRP Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique

Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 14h à 18h30, jeudi de 14h à 18h30



## Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement

BASSANNE - DROPT - GARONNE  
3 Bonin Sud - 33190 LOUPIAC DE LA REOLE  
**Tél** : 05 56 71 83 94  
**Mail** : siaepa.bdg@orange.fr